

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration Bureau de la Vie Démocratique / Elections

Grenoble, le 13 JUIN 2019

Affaire suivie par : EB Tél.: 04 76 60 32 93

Courriel: pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

ARRÊTÉ N° 38-2019- 06 - 13 - 033

fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Charantonnay

LE PRÉFET DE L'ISÈRE, Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de Charantonnay;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Charantonnay sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vienne et le Maire de la commune de Charantonnay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation Le Secret de Général

Philippe PORTAL

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
Bureau de vote n°1 : (centralisateur) SALLE POLYVALENTE	Allée des Tupins, Avenue du Bourg, Barroz, Le Barroz, Boucle du Vernay, chemin de la Grotte, chemin de la Ranche, chemin de l'étang, chemin de Montgouvert, chemin des Allues, Chemin des Fayets, chemin des Vignes, chemin du Bourdier, chemin du Fayet, chemin du Granjon, chemin du Mariage, Hameau du Bourg, Impasse Champ Mouton, Impasse de la Fontaine, Impasse de la Tourte-lière, Impasse des Plantées, Impasse des Tisserands, Impasse du Granjon, La Renardière, La Petite Fontaine, Le Bailly du barroz, Le Granjon, Le Varvaray, Place de l'église, Quartier les Epis, Route de la Forêt, Route de l'amballon, Route des Grenouilles, Route du Barroz, Rue de la Verchère, Rue des Epyes, Rue des Fermes, Rue du Granjon, Sous les Vignes, Taillis de la Dame.
Bureau de vote n°2 : SALLE POLYVALENTE	Avenue du Dauphiné, chasse, Chemin de Molèze, chemin des Brosses, Chemin du Ballie, Chemin du Colombier, Chemin du moulin, Chemin du Vignier, Hameau du Ballie, Impasse de la Frégonnière, Impasse de Molèze, Impasse des Mottes, Impasse de ballie, Impasse du Héron, Impasse du Plan, Impasse du Thomas, Lot Le BAILLIE, Lot Les Baucheres, Mas de Bagnoud, Place de la Mairie, Plan de Molèze, Route du Charavoux, Route du Plan, Route du Staden Route du Plan Baillie Vaerchère, Rue des Grandes Bruyères, rue du Repos, Rue Ferrachet